



## **Compte rendu du comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire du PNRA du 28 septembre 2016**

### Présents :

Madame de Thoré Servanne, représentant le Syndicat Agricole des Propriétaires Ruraux

Monsieur Beaugé Simon, Technicien Forestier, CNPF-Délégation Bretagne

Monsieur de Beaulieu François, administrateur, représentant l'association Bretagne-Vivante SEPNB

Monsieur Christophe Bonnetti enseignant, représentant le Lycée Agricole Privé du Nivot

Madame Bontemps Marie-Françoise, Responsable Pôle Forêt Bois, représentant la DRAAF

Madame Bouvier Marine Ingénieure, représentant le CNPF-Délégation Bretagne

Monsieur Colasse Vincent, Chargé de mission au Conservatoire Botanique National de Brest

Monsieur Alain Coïc, animateur CETEF, Chambre d'agriculture du Finistère

Monsieur Guéguen Jérémy, Coordinateur des actions de l'Etat, Sous-préfecture de Châteaulin

Monsieur Guillon Louis-Marie, Chargé de mission Agriculture et Forêt, PN régional d'Armorique

Monsieur Guillou Yves-Claude, Vice-président, Parc naturel régional d'Armorique

Monsieur Quéré Hervé membre de Vivre dans les Monts d'Arrée

Monsieur Lebreton Samuel, Service agriculture du Conseil Départemental du Finistère

Madame Leissen, Stéphanie, chargée de mission à la Fédération départementale des chasseurs,

Monsieur Leroy Olivier, Chargé d'étude Charte Forestière, Parc naturel régional d'Armorique

Monsieur Jean Marc Linder Responsable Unité Nature et Forêts, représentant la DDTM du Finistère

Monsieur Menez Bernard, Président du Syndicat Forestier du Finistère

Monsieur Michalowski Emmanuel, Inspecteur des sites, représentant la DREAL

Monsieur Pasqualini Marc Technicien forestier, représentant la Direction régionale de l'ONF



on François  
ar Gildas



onal d'Armorique  
présentant



Monsieur Sévéno Hervé, Vice-Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

Monsieur Thierry Thibaut, Directeur Développement, Parc naturel régional d'Armorique

Monsieur Tom Roger Administrateur, représentant l'association SITCOB

Monsieur Varquet Thomas, Technicien Forestier, CNPF-Délégation-Bretagne

Madame Vigouroux Gaëlle, Vice-présidente, Parc naturel Régional d'Armorique

#### Excusés :

Monsieur Caillarec Daniel, Président du Pays Centre Ouest Bretagne

Monsieur Clement Bernard, Conseiller scientifique, Université de Rennes 1

Monsieur Guyon Arnaud, Directeur CNPF-Délégation Bretagne

Monsieur Le Drian Jean-Yves, Président du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur Leblond Frédéric Expert Forestier, Cabinet Vaissier-Leblond

Monsieur Mahé Désiré, Président de l'Association « Scieries du Finistère » -Aprobois

Monsieur Prima Hervé, Président d'AILE

Monsieur Riou Yves, Président du Groupement de Producteurs de Bois Certifié Finistérien

Madame Josso Claudine, Présidente du Syndicat des Exploitants Forestiers-Scieurs de Bretagne

### Présentation par les Elus du Parc naturel Régional d'Armorique :

En ouverture Madame Péron, Présidente du PNRA, présente l'ordre du jour, à savoir la validation du plan d'action de la Charte Forestière.

Elle insiste sur la démarche partagée et collective de la CFT qui en fera son succès. Elle affirme également la volonté du Parc de finaliser le projet de Charte en fin d'année pour une mise en œuvre des actions dès 2017. A sa suite, Yves Claude Guillou, vice-président à l'agriculture et à la forêt, mentionne que le bois est un matériau d'avenir la charte forestière du Parc s'inscrit dans le concret notamment en essayant de lever des blocages fonciers.

Présentation du programme d'action proposé par le PNRA, le CNPF-délégation Bretagne, ABIBOIS et l'ONF,

Cf. <http://www.pnr-armorique.fr/Agir/Soutenir-l-economie-durable/La-Charte-Forestiere-du-Parc-d-Armorique/Documents-a-telecharger>

et document de travail transmis aux membres du COPIL en préalable à la réunion.

### Eléments de Discussion

Monsieur Bernard Menez, président du Syndicat des propriétaires forestiers du Finistère, exprime quelques réserves. A la lecture du document, il lui semble que le plan d'action se focalise trop sur les petits boisements. Il se demande ce qui est prévu pour les 88% de la surface restant.

En réponse, Il est précisé qu'en parallèle d'actions ciblant particulièrement les petits boisements sans plan de gestion durable, d'autres actions (action 2, action 7, action 8 et action 10) touchent l'ensemble du massif, toutes tailles de boisements confondues. Toutefois, les actions ciblées sur les petites surfaces moins contraintes à la réglementation du code forestier sont importantes pour la pérennisation de la ressource et le travail d'animation pour convaincre est dans le cœur de métier d'un Parc Naturel Régional.

*Il est convenu que le programme d'action précise, pour chacune des actions, les publics ciblés.*

La seconde question forte concerne les autorisations de défrichement pouvant être accordées, exceptionnellement sans compensation, dans un cadre réglementaire nouveau qu'accorde la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Dans l'attente de la transcription opérationnelle de cette loi (décret, règlement et circulaire d'application), il est difficile d'anticiper et de prévoir l'effet que ce nouveau texte pourrait avoir sur les forêts du Parc. Informer sur l'évolution du cadre réglementaire est un des objectifs de l'action 11. La CFT propose aujourd'hui de rechercher systématiquement le maintien des

surfaces boisées sur le territoire, en accompagnant une réorganisation partielle des surfaces boisées.

*Il est convenu de suivre, lors des prochains COPIL, les évolutions réglementaires et d'ajuster, le cas échéant, les propositions de réorganisation des boisements, en gardant le principe de maintien des surfaces au plus près.*

Monsieur François de Beaulieu (association Bretagne vivante) indique qu'il est important de s'entendre sur un plan d'action qui prend en compte et valoriser la biodiversité. Madame Stéphanie Leissen exprime l'intérêt des chasseurs sur ces questions et retient la nécessité de maintenir un équilibre sylvo cynégétique à l'échelle du territoire. Elle retient la proposition de l'ONF de communiquer auprès du grand public sur ces questions.

Madame Servanne de Thoré, Syndicat Agricole des Propriétaires Ruraux et Monsieur Hervé Sévénou représentant de la Chambre d'Agriculture font part de leur regret de ne pas voir assez de données économiques dans le document. Madame de Thoré a évoqué, plus particulièrement, la question de l'évaluation monétaire de biens non marchands comme les services écosystémiques. Cette piste est jugée intéressante mais dépassant le cadre de la CFT. Elle nécessiterait l'apport de chercheurs et la mise en place de protocoles pour être exploré à des échelles territoriales au-delà du Parc et des thématiques plus larges que la forêt. Malgré tout, le manque de références économiques a aussi interpellé Monsieur Bernard Menez qui souhaite que l'action 9 de la CFT permette de consacrer des études et séances de formation autour du Réseau Forestier Régional sur les débouchés économiques et la ventes de bois.

*Il est convenu que l'équipe de rédaction recherchera des éléments sur les retombées socioéconomiques d'une CFT et que le plan d'action doit réaffirmer qu'il s'agit bien d'un projet de développement local, en cohérence et conformité avec les autres enjeux et politiques territoriales (agriculture, urbanisme, environnement).*

#### Conclusion :

L'ensemble des participants souhaite avec cette charte aller de l'avant : un tour de table montre que *l'ensemble des participants se prononce favorablement pour ce programme, pour certains avec les remarques et réserves exprimées ci-dessus.*

Madame Péron confirme que tous seront associés au suivi de ce programme et au-delà, sont sollicités pour s'engager à différents niveaux dans la mise en œuvre.

Le programme d'action de trois ans sera soumis à l'appel à projet régional « Stratégie Locale de Développement Forestier » début octobre et invite les participants à se retrouver mi décembre pour la signature et le lancement officiel du programme d'action de la CFT.